

Aides à la rénovation énergétique

À compter du 1^{er} avril 2024

	Opérations éligibles	MaPrimeRénov'	Coup de pouce	Certificats d'économies d'énergie	Éco-PTZ	
CHAUFFAGE	 Chaudière à granulés de bois	jusqu'à 7 000 €	jusqu'à 4 000 €	✓	✓	
	 Chaudière à bûches	jusqu'à 5 500 €	jusqu'à 4 000 €	✓	✓	
	 Chauffe-eau thermodynamique	jusqu'à 1 200 €	✗	✓	✓	
	 Chauffe-eau solaire	jusqu'à 4 000 €	✗	✓	✓	
	 Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique	jusqu'à 11 000 €	minimum 5 000 €	✓	✓	
	 Pompe à chaleur air-eau ou hybride	jusqu'à 5 000 €	jusqu'à 4 000 €	✓	✓	
	 Poêle ou cuisinière à granulés	jusqu'à 1 800 €	jusqu'à 800 €	✓	✓	
	 Poêle ou cuisinière à bûches	jusqu'à 1 800 €	jusqu'à 800 €	✓	✓	
	 Foyer fermé ou insert ou à bois	jusqu'à 1 800 €	jusqu'à 800 €	✓	✓	
	 Partie thermique d'un équipement PVT eau	jusqu'à 2 500 €	✗	✓	✓	
	 Système solaire combiné	jusqu'à 10 000 €	minimum 5 000 €	✓	✓	
	 Réseau de froid ou de chaleur	jusqu'à 1 200 €	jusqu'à 700 €	✓	✓	
	ISOLATION	 Isolation des murs par l'extérieur	jusqu'à 75 €/m ² *	✗	✓	✓
		 Isolation des toitures terrasses	jusqu'à 75 €/m ²	✗	✓	✓
 Isolation des murs par l'intérieur		jusqu'à 25 €/m ²	✗	✓	✓	
 Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés		jusqu'à 25 €/m ²	✗	✓	✓	
 Protection contre le rayonnement solaire (Outre-Mer)		jusqu'à 25 €/m ²	✗	✓	✓	
DIVERS	 Dépose d'une cuve à fioul	jusqu'à 1 200 €	✗	✗	✓	
	 Audit énergétique	jusqu'à 500 €	✗	✗	✗	
	 VMC double-flux	jusqu'à 2 500 €	✗	✓	✗	
	 Rénovation d'ampleur	jusqu'à 63 000 €	Sous conditions	✓	✓	

Les travaux sont éligibles à un taux de TVA réduit.

*dans la limite de 100 m² isolés